

MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2023 – C – 001	Règlement de la circulation sur la VC16 – Ch des Charbonniers – Citeos pour TE38 – Gaec des Alanières

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de l'entreprise CITEOS (Christelle Philippon au 04.74.57.78.99.) pour le compte de TE38, pour une extension BTS ;

Vu l'ordre de service notifié à l'entrepreneur ;

Concernant les travaux pour la propriété de Gaec des Alanières, selon la demande no 038 238 22 1 0027, favorable le 20/07/2022 ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la voie communale n°16 : Chemin des Charbonniers .

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> - Les travaux sur la V.C. n° 16 seront entrepris du 27/02/2013 au 03/03/2023, pour une durée de 5 jours ;

<u>Article 2</u> – La circulation sur la Voie Communale sera barrée sur cette voie pendant la durée des travaux ;

<u>Article 3</u> – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois.

<u>Article 4</u> - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

<u>Article 5</u> - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 10/01/2023.

Le Maire.

Christian PETREQUIM

